

Questions concernant les aménagements nécessaires aux personnes en situation de handicap dans l'établissement.

Si l'établissement comporte de nombreux équipements qui permettent aux personnes en situation de handicap de se déplacer et d'accéder aux différents lieux (ascenseurs, rampes), les déplacements restent difficiles pour eux dans bien des cas. Un élève mal voyant demande avec insistance l'installation à l'extrémité des escaliers de bandes claires pour signaler la fin des marches, et une signalétique plus visible dans le lycée. Ces dispositifs faciliteraient le quotidien de tous ceux qui ont des difficultés visuelles.

Il est à noter que l'absence de certains dispositifs de sécurité, exigés pourtant par la réglementation, met en danger ces personnes, en les exposant à des chutes.

Le personnel de l'intendance nous dit que les services de la Région travaillent à ce dossier, mais on ne constate pas d'avancées, et il semblerait que les personnes qui accompagnent les jeunes handicapés, en tant qu'AVS, ne soient pas associées à la mise en œuvre des différents dispositifs.

En conclusion la question est :

- 1 - Où en sommes-nous de la mise aux normes du lycée concernant l'accueil des personnes en situation de handicap ?
- 2 - Les intéressés, les familles, les AVS seront-ils écoutés et partie prenante dans la mise en œuvre de ces dispositifs ?